



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUP

Question écrite n° 30425

Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'intégration des IUP dans le système LMD. En effet, étudiants et professeurs craignent qu'une réduction des crédits d'enseignement (de 180 à 120) ne fasse passer cette formation professionnalisante de trois à deux ans d'études. Ils redoutent par ailleurs que le titre d'ingénieur-maître ne disparaisse. Il souhaite par conséquent savoir ce que le ministre entend mettre en oeuvre afin que la spécificité de l'enseignement dispensé par les IUP soit préservée.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre de la réforme dite LMD (licence-master-doctorat) est un enjeu majeur pour le développement et le rayonnement des universités françaises : elle prend appui sur le processus de professionnalisation lancé depuis plusieurs années au sein des universités et sur la reconnaissance des équipes pédagogiques impliquées dans cette démarche. Les instituts universitaires professionnalisés ont contribué à ce mouvement et il est nécessaire de les intégrer pleinement dans l'offre de formation licence-master-doctorat. Les universités offriront donc aux étudiants engagés dans des formations IUP des parcours de formation professionnalisés jusqu'au niveau master (bac + 5). Ces parcours seront organisés en 120 crédits après le grade de licence en liaison étroite avec le monde professionnel. Les diplômes de master remis à l'étudiant à l'issue de sa formation porteront la marque de leur préparation au sein des IUP. Par ailleurs, les équipes IUP pourront en tant que de besoin concevoir au sein de l'offre universitaire de licence des parcours L pour lesquels l'identification IUP sera également assurée. Ces formations seront accessibles à des étudiants de diverses origines et de divers établissements, par l'aménagement de passerelles entre les niveaux. Enfin, les moyens attribués aux universités pour ces formations ne sont pas remis en cause. La mise en oeuvre de cette réforme, loin d'affaiblir la professionnalisation des universités, renforcera sa qualité.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30425

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9572

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2669